



Bordeaux, le 25 mars 2013

Section Académique de Bordeaux



## AFFECTATION DES NON TITULAIRES

**Le serveur sera ouvert du mardi 2 avril au lundi 15 avril 2013.**

**<https://portailrh.ac-bordeaux.fr/lilmac/>**

### ① Les participants :

Tous les vacataires et contractuels justifiant d'une affectation ces trois dernières années scolaires dans l'académie de Bordeaux.

### ② Les barèmes :

- ↪ 10 points par admissibilité. Les admissibilités sont cumulables.
  - ↪ 5 points par enfant de moins de 20 ans au 31 août 2013 et enfant à naître pour toute grossesse constatée au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2013.
  - ↪ **1)** 25 points par année complète en qualité de contractuel (début du contrat entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 1<sup>er</sup> novembre, fin du contrat entre le 30 juin et le 31 août, soit 8 mois ou 240 jours).
  - 2)** 15 points par année incomplète, quelle que soit la durée du service en tant que contractuel.
  - 3)** 10 points par année de vacation dans l'académie de Bordeaux.
- Pas de cumul pour les rubriques 1, 2 et 3 pour la même année scolaire.**
- ↪ 500 points pour les contractuels en CDI.

- Retour des accusés de réception dans les établissements le 16 avril 2013.
- Envoi des dossiers vérifiés accompagnés des justificatifs et accusé de réception le 26 avril 2013 au plus tard par la voie hiérarchique.

### ③ Affectations :

Les contractuels de toutes les disciplines seront informés de leur affectation à la fin du mois d'août ou au plus tard début septembre par les chefs d'établissement concernés.

Sylvie BERGEON